
RESPONSABLE CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE
(un poste permanent)

FONCTION :

La personne titulaire de ce poste planifie et contrôle la programmation de toutes les activités associées au volet culturel, incluant celles de la bibliothèque, et ce, conformément aux politiques en vigueur au service en fonction des besoins et des ressources du milieu. Elle s'assure de la réalisation des divers programmes d'animation qui sont confiés aux techniciens à la bibliothèque ainsi qu'aux agents de développement culturel et communautaire. Elle soutient et accompagne les organismes reconnus œuvrant dans le milieu culturel et communautaire dans le cadre de leurs activités et leurs opérations.

SERVICE :

Service de la culture et des loisirs.

CONDITIONS D'EMPLOI

- Selon le cadre normatif des employés cadres;
- Horaire de travail : 35 heures/semaine (4 jours/semaine en période estivale);
- Être disponible afin d'assurer une garde les soirs et fins de semaine lors d'activités se déroulant à la bibliothèque.

ENTRÉE EN FONCTION :

Octobre 2021.

EXIGENCES :

- Baccalauréat en loisir, culture et tourisme ou toute autre formation dans un domaine connexe;
- 3 ans d'expérience dans le domaine de la culture et des loisirs, dont 2 ans en gestion du personnel;
- Posséder un sens de l'organisation et de bonnes aptitudes pour la prestation de services au public, la recherche, la résolution de problèmes, l'analyse et le travail d'équipe;
- Savoir utiliser les logiciels utilisés par les bibliothèques, l'internet et des outils électroniques de référence;
- Avoir un excellent sens de la communication orale et écrite.

Si vous désirez relever ce défi et croyez posséder les habiletés requises, veuillez transmettre votre curriculum vitae accompagné des **preuves scolaires avant le 30 septembre 2021 à 17 h** à l'adresse suivante :

Concours 21-40

Ville de Baie-Comeau
19, avenue Marquette
Baie-Comeau (Québec) G4Z 1K5
418 296-8186 (télécopieur)
Courriel : rh@ville.baie-comeau.qc.ca

*Seules les personnes dont la candidature aura été retenue seront avisées par courriel.
Nous vous remercions de l'intérêt porté envers la Ville de Baie-Comeau.*

*

La Ville de Baie-Comeau souscrit à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics pour les femmes, les autochtones, les personnes handicapées, les minorités visibles et les minorités ethniques.